



La construction neuve de logements à fin mars 2022 Conjoncture en date réelle estimée

Au cours des douze derniers mois 4000 logements ont été autorisés en Corse, soit 800 logements de plus qu'au cours de la même période de l'année précédente.

Durant ce trimestre la hausse des autorisations de construire s'établit à +21,3 % au niveau régional, un résultat positif légèrement inférieur cependant, à l'augmentation de +26 % constatée sur l'ensemble de la France métropolitaine.

Encore une fois, une différence sensible entre les deux départements est à noter.

La Corse-du-Sud affiche toujours une baisse (-6,9 % contre -7,7 % au trimestre précédent) tandis que la Haute-Corse, malgré une légère diminution des autorisations de construire par rapport au trimestre précédent (+42,4 % contre +58,1 %), maintient de bons résultats tirant vers le haut la moyenne insulaire.

En ce qui concerne les logements commencés, avec -5,6 % pour la Corse-du-Sud contre +11,2 % pour la Haute-Corse, l'évolution régionale s'établit à +2,3 % sur les douze derniers mois alors que sur l'ensemble de la France métropolitaine, les logements commencés progressent de 9,7 % au cours de la même période.

Les logements autorisés

Evolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements autorisés

Territoire	nombre	évolution		
		fin mars 2022	fin déc. 2021	fin sept. 2021
Corse-du-Sud	1 300	-6,9%	-7,7%	-15,4%
Haute-Corse	2 700	42,4%	58,1%	21,2%
Corse	4 000	21,3%	26,9%	3,5%
France métr.	496 900	26%	19,2%	15,9%

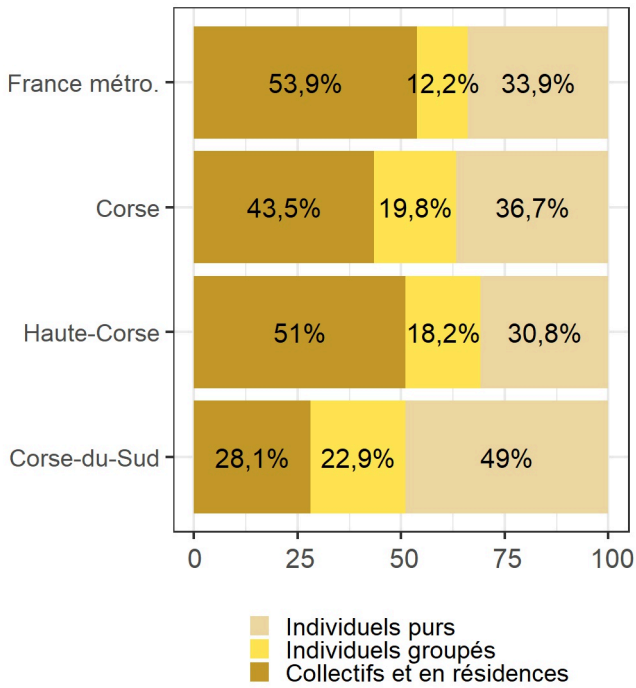
Au dernier mois est affecté la somme du nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. Le total obtenu est comparé avec celui obtenu pour le même mois de l'année précédente. Les séries ne sont pas corrigées des variations saisonnières.

Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution

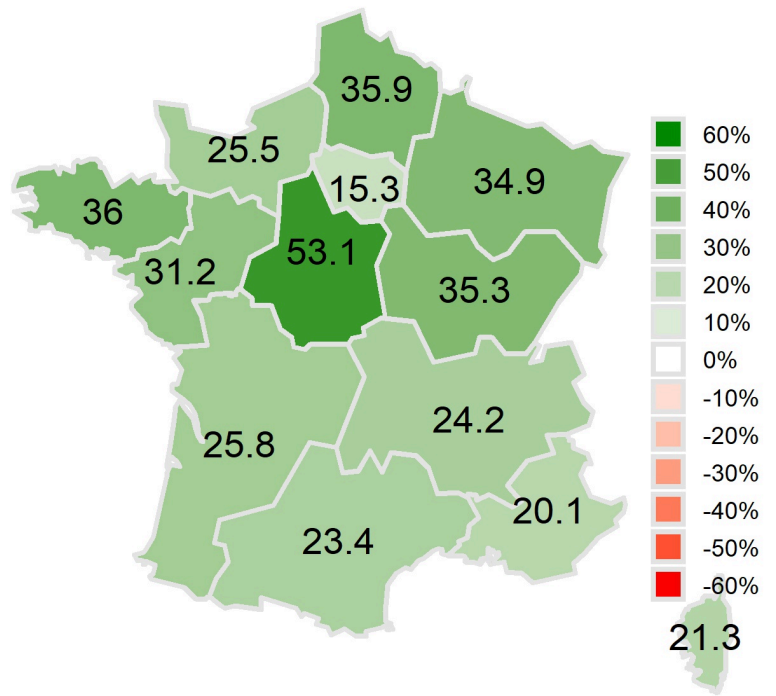
Logements	nombre	évolution	
		Corse	France métr.
Total	4 000	21,3%	26%
Individuels purs	1 500	25,5%	29,2%
Individuels groupés	800	11,7%	36,8%
Collectifs et en résidences	1 700	22,6%	22%



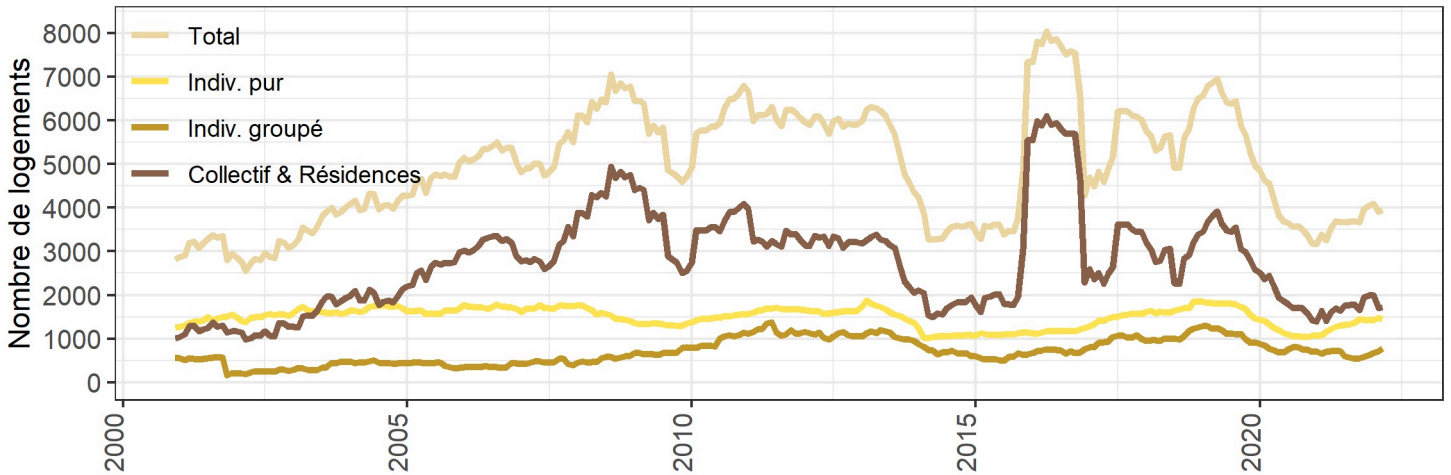
Cumul des logements autorisés les 12 derniers mois par type



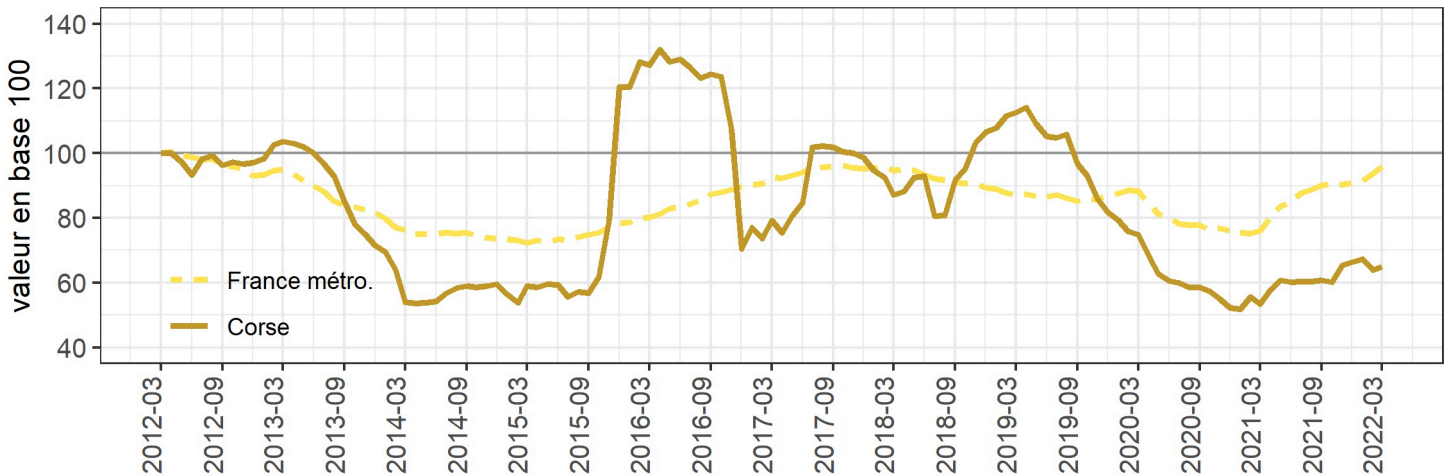
Evolution sur un an des logements autorisés par région métropolitaine



Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution



Cumul des logements autorisés, comparaison avec la France métropolitaine



N.B : A chaque mois est affecté la somme des nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. La valeur 100 est fixée arbitrairement au 1er mois de la série (courbe sur 10 ans) et les courbes représentent les variations en volume pour la Corse et l'ensemble des régions métropolitaines, non corrigées des variations saisonnières.

Les logements commencés

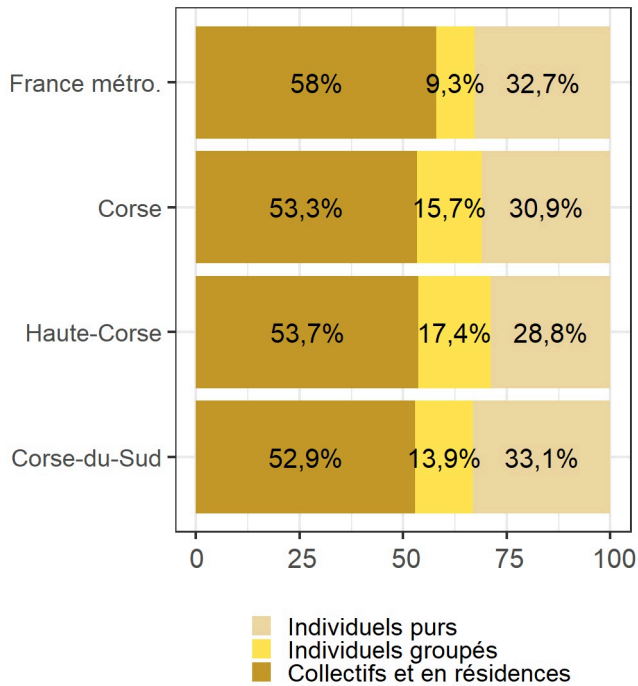
Evolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements commencés

Territoire	nombre	évolution		
		fin mars 2022	fin déc. 2021	fin sept. 2021
Corse-du-Sud	1 800	-5,6%	5%	12,6%
Haute-Corse	1 800	11,2%	-0,6%	-8,7%
Corse	3 600	2,3%	2,2%	1,6%
France métr.	394 500	9,7%	11,7%	7,5%

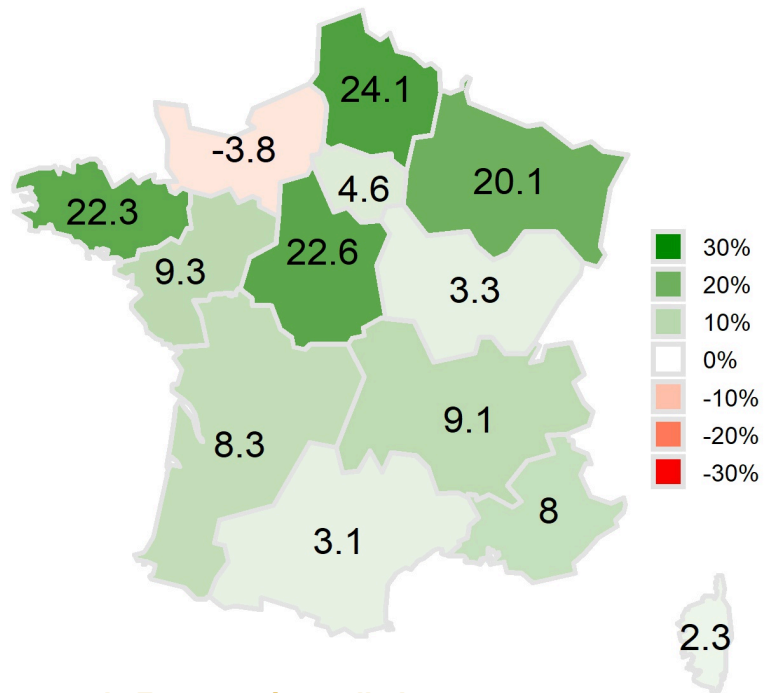
Nombre estimé de logements commencés par type et évolution

Logements	nombre	évolution	
		Corse	France métr.
Total	3 600	2,3%	9,7%
Individuels purs	1 100	7,4%	15,8%
Individuels groupés	600	-14,2%	2,5%
Collectifs et en résidences	1 900	5,3%	7,8%

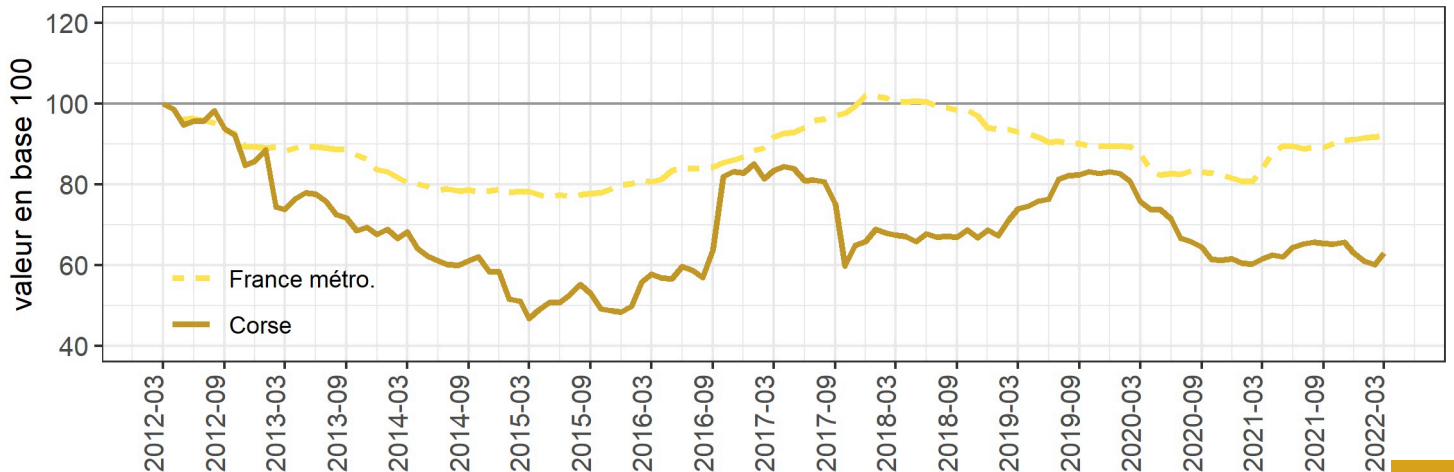
Cumul des logement commencés les 12 derniers mois par type



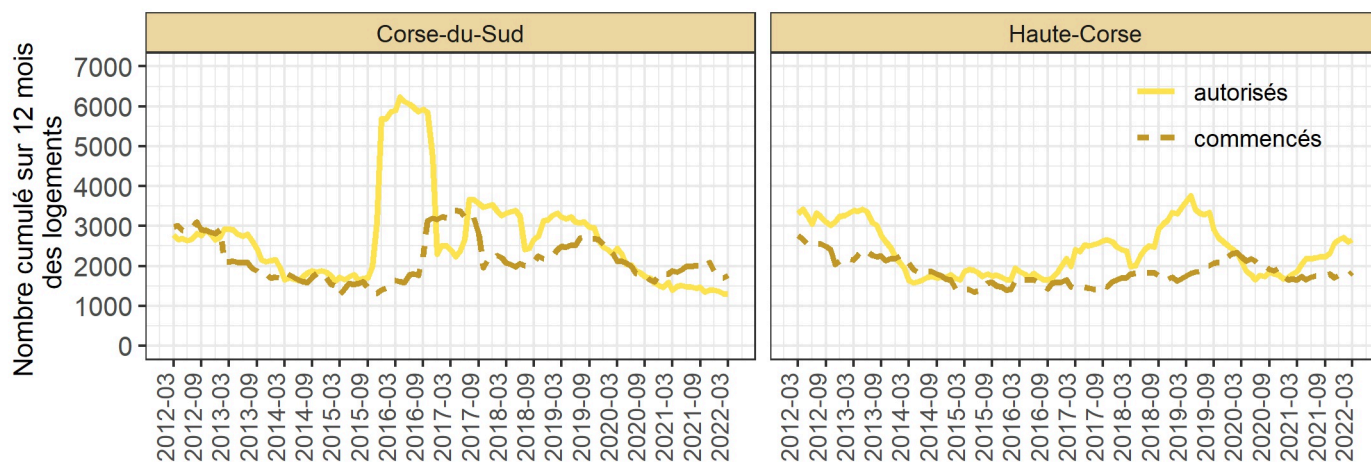
Evolution sur un an des logements commencés par région métropolitaine



Cumul des logements commencés, comparaison avec la France métropolitaine



Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution



Méthodologie

Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) - Commissariat général au Développement durable / Service de la donnée et des études statistiques (SDES)

Retrouvez l'ensemble des publications du SDES sur le site : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr et en particulier les résultats conjoncturels mensuels (France entière) dans la rubrique "Logement".

Source :

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (état, collectivités territoriales).

Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ;

il faut environ trois mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de l'événement.

Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier.

Les estimations n'intègrent pas le territoire de Mayotte.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans le **guide d'utilisation** de la base téléchargeable sur le site Internet du SDES.

Définitions :

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en résidences (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

Avertissement : Les chiffres publiés sont des estimations, ils constituent des indicateurs de tendance et sont révisés régulièrement au fur et à mesure de l'alimentation de la base de données. Compte tenu de la faible taille de la région, ils sont particulièrement sensibles aux éventuels retards de prise en compte de programmes de logements collectifs.

Date de publication : AVRIL 2022

Directeur de publication : Jacques LEGAIGNOUX (Directeur Régional)

Rédaction : Observatoire du logement, mise en pages : M.AGOSTINI, F.BASTELICA, AC.TURCK

Une production du service connaissance information logement (SCIL),

réalisation : G.WINTERSTEIN sur des logiciels libres et gratuits : Scribus, R

